



CCAS AVIGNON

Rapport d'orientation budgétaire 2026

TABLE DES MATIERES

1.	LE CADRE GENERAL DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	3
1.1.	Aperçu de l'environnement macro-économique	3
1.2.	Les principales mesures relatives aux collectivités locales.....	6
1.3.	Présentation du contexte budgétaire de la collectivité de rattachement et de ses incidences sur le budget 2026 du CCAS.....	7
2.	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LE BP 2026.....	9
2.1.	Les évolutions financières du CCAS pour la période 2020 à 2025.....	9
2.1.1.	Les grandes masses financières.....	9
2.1.2.	L'endettement.....	13
2.1.3.	Les épargnes.....	15
2.2.	Le projet de budget 2026 dans ses grandes lignes	16
2.2.1.	Le budget d'investissement.....	16
2.2.2.	Les engagements pluriannuels	17
2.2.3.	Le budget de fonctionnement.....	17
2.2.3.1.	Les charges de personnel : chapitre 012	17
2.2.3.2.	Les charges à caractère général : chapitre 011	222
2.2.3.3.	Les autres chapitres : chapitres 65, 66, 67 et 68	233
3.	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR DIRECTIONS.....	24
3.1.	Directions supports.....	24
3.2.	Inclusion Sociale.....	25
3.3.	Animation Territoriale de Proximité	255
3.4.	Grandir Ensemble	266
3.5.	Avignon Ville Amie des Seniors.....	27
4.	LES RECETTES	277
4.1.	Issues des subventions.....	247
4.2.	Issues des participations familiales.....	248
	Conclusion générale.....	29
5.	LES BUDGETS ANNEXES M22	29
5.1.	Le budget annexe CLIC - Centre Local d'Information et de Coordination	29
5.2.	Le budget annexe SAD - Service Autonomie à Domicile.....	30

1. LE CADRE GENERAL DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) constitue la première étape structurante du cycle budgétaire annuel du CCAS. Il permet d'éclairer les élus sur la situation financière de l'établissement, les perspectives d'évolution et les choix stratégiques à opérer pour l'exercice à venir.

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le ROB présente :

Les orientations budgétaires du CCAS pour l'exercice 2026

Elles portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment détaillées :

- les hypothèses retenues (inflation, évolution des concours financiers, subventions, tarification, participation communale) ;
- les impacts des mesures nationales (revalorisations salariales, point d'indice, politiques sociales) ;
- les priorités d'action sociale du CCAS.

Les engagements pluriannuels

Le rapport expose les orientations en matière de programmation des investissements, ainsi que les prévisions de dépenses et de recettes associées, conformément au référentiel M57 désormais applicable.

Les informations financières et RH obligatoires

- la structure et la gestion de l'encours de dette, ainsi que les perspectives d'évolution pour 2026 ;
- la structure des effectifs et les dépenses de personnel (rémunérations, régime indemnitaire, heures supplémentaires, avantages en nature, mesures statutaires) ;
- la durée effective du travail au sein du CCAS ;
- l'évolution prévisionnelle des effectifs et de la masse salariale.

Un document d'information et de transparence

Le rapport d'orientation budgétaire n'a pas de caractère décisionnel. Il doit faire l'objet d'une délibération actant sa présentation, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif (ou dans un délai porté à dix semaines pour les collectivités appliquant le référentiel M57). L'absence de cette délibération rendrait la délibération budgétaire irrégulière.

1.1.Aperçu de l'environnement macro-économique

L'environnement macroéconomique dans lequel s'inscrit la préparation du budget 2026 demeure marqué par une forte incertitude, tant au niveau national qu'international. Après plusieurs années de crises successives — sanitaires, énergétiques, inflationnistes — les finances publiques françaises et locales restent sous tension.

Le contexte économique international et national

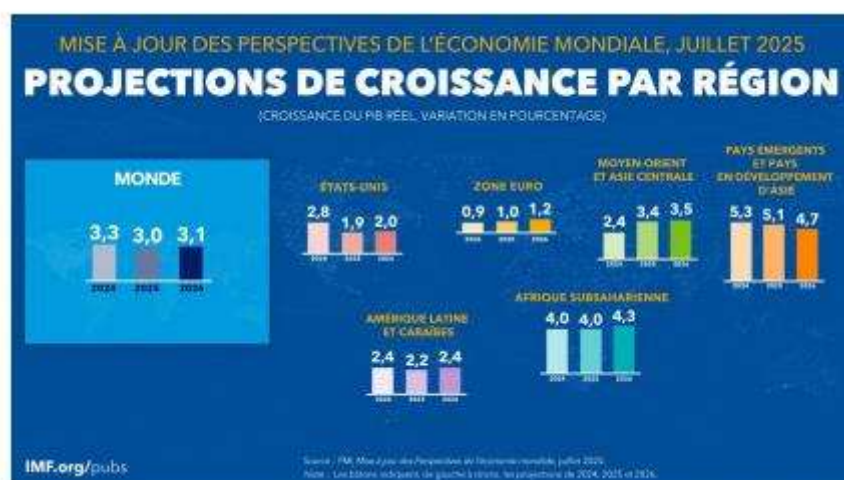
A l'international : une conjoncture incertaine

L'économie mondiale traverse une période d'incertitudes, marquée par des tensions commerciales croissantes et une instabilité politique. Les prévisions du FMI annoncent une croissance mondiale réduite à 3 % en 2025 et 3,1 % en 2026. Cette baisse affecte directement les économies émergentes, limitant leur capacité à créer des emplois et à réduire la pauvreté.



L'augmentation des barrières commerciales, notamment les droits de douane nord-américains, a pesé sur le commerce international. Les régions les plus touchées sont l'Asie de l'Est et, dans une moindre mesure, l'Europe.

Les investissements étrangers ont également diminué, ce qui freine la croissance des pays en développement.



Selon le rapport du FMI sur les perspectives économiques mondiales 2025, la situation reste fragile. L'inflation mondiale présente des signaux contrastés : elle se maintient globalement, mais baisse nettement si l'on retire les prix de l'énergie et de l'alimentation.

Cette évolution traduit l'effet retardé des hausses de droits de douane sur les marchés. Les banques centrales cherchent à adapter leur politique monétaire à chaque contexte national pour stabiliser les prix et préserver le système financier, un équilibre difficile entre soutien à l'économie réelle et maîtrise de l'inflation.

En Europe : une croissance modérée mais résiliente

Malgré les tensions mondiales, la croissance européenne se poursuit à un rythme modéré. Selon les prévisions de la Commission européenne (printemps 2025), le PIB réel de l'Union devrait croître de 1,1 % en 2025 et de 1,5 % en 2026. L'inflation devrait ralentir, passant de 2,4 % en 2024 à 2,1 % en 2025 puis 1,7 % en 2026, ce qui contribue à rassurer les marchés.

La BCE maintient une politique de stabilité des prix, ce qui a permis de réduire l'Euribor, sans pour autant revenir aux niveaux d'avant 2022. Par ailleurs, l'Union reste vigilante sur la soutenabilité des déficits publics, ce qui limite la marge de manœuvre budgétaire de pays comme la France.



En France : Une stabilité fragile

En France, la situation économique est contrastée. La croissance demeure faible (0,7 %) mais conforme aux prévisions. Le chômage atteint 7,5 %, un niveau historiquement bas, et l'inflation demeure contenue (0,9 % en août), notamment grâce à la baisse des prix de l'énergie.

Sur le plan des échanges extérieurs, le solde des biens est déficitaire (13,6 Md€ sur 12 mois en juillet, soit 0,5 % du PIB), mais les services, en particulier le tourisme, contribuent à améliorer la balance globale.

Évolution en %	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,3	1,0	1,3	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,4	7,5	7,6	7,4

Source : Banque de France, 15 septembre 2025.

Inflation mesurée sur un an

© La Banque Postale



Cependant, l'incertitude politique pèse sur la confiance des investisseurs et renchérit le coût de la dette. Les entreprises et les ménages restent prudents, freinant consommation et investissement. Le taux d'épargne des ménages est toujours élevé (18,9 % au 2e trimestre 2025, contre 15 % fin 2019) et les

entreprises retardent investissements et embauches. Les taux directeurs actuels (2 % pour le taux de dépôt) sont jugés neutres, ni stimulants ni restrictifs. Le déficit public demeure préoccupant, et la capacité budgétaire de l'État est mise à rude épreuve.

Le Projet de Loi de Finances 2025 prévoit déjà une perte de 5,7 M€ pour les administrations publiques et le PLF 2026 pourrait accentuer la tension entre les budgets locaux et celui de l'État. La question de l'endettement devient donc centrale pour celles-ci.



1.2. Les principales mesures relatives aux collectivités locales

Le PLF 2025 a prévu une perte pour les collectivités territoriales de 5,7 M€ pouvant se présenter comme suit :



PLF 2026 : un effort contesté pour les collectivités

Le PLF 2026 a pour objectif la **réduction du déficit public** estimé à 4,6 Mds€. Le principal levier serait le doublement du dispositif DILICO de 1 à 2 Mds€, une forme « d'épargne forcée », justifiée par une solidarité financière dans un contexte budgétaire difficile.

L'ajustement repose donc, pour les deux tiers, sur la maîtrise des dépenses publiques, y compris celles des collectivités locales, pour lesquelles une économie de 5,3 Mds€ est demandée. A cette mesure s'ajoutent le gel partiel de la TVA par la suppression de l'éligibilité du FCTVA pour les dépenses d'entretien (bâtiment, voirie, réseau, informatique), seules les dépenses d'investissement restant éligibles ; la réduction des variables d'ajustement, la hausse des cotisations vieillesse estimé à 1,4 Mds€ ou encore la suppression de la prise en charge par l'état des cotisations salariales des apprentis ; la réduction des crédits budgétaires notamment sur le fond vert, l'ANAH ou encore la réduction des compensations fiscales et des dotations.

L'effort réel demandé risque d'être bien supérieur, estimé à plus de 8 milliards d'euros par le Comité des Finances Locales. Ces réformes entraînent un risque de **fragilisation du service public local** et une réduction de l'investissement.

Face à ce contexte, les collectivités devront accélérer leurs réformes structurelles pour maintenir le niveau de service public, malgré une probable réduction des aides et transferts de l'État. Elles devront aussi faire preuve de prudence dans le recours à l'emprunt, dans un contexte de taux d'intérêt plus volatils.

1.3.Présentation du contexte budgétaire de la collectivité de rattachement et de ses incidences sur le budget 2026 du CCAS

Le budget 2026 de la Ville d'Avignon s'inscrit dans un contexte national marqué par une crise politique durable et de fortes contraintes sur les finances publiques. Les choix budgétaires opérés ces dernières années ont toutefois permis à la collectivité de confirmer sa sortie de crise, de préserver ses marges de manœuvre et d'aborder cet exercice avec une confiance mesurée.

L'année 2026 devra également préparer la transition municipale, en garantissant à la future majorité les capacités financières nécessaires à la mise en œuvre de son programme. Le budget reposera sur des principes de prudence et de responsabilité, afin de poursuivre l'action publique au service des Avignonnaises et des Avignonnais et de conduire à leur terme les projets engagés.

En fonctionnement, la Ville poursuivra le développement d'un service public communal de proximité, avec des priorités affirmées en faveur de l'enfance et de la jeunesse, de la culture et de l'attractivité touristique, du sport et du vivre-ensemble, des politiques de solidarité, ainsi que de la tranquillité publique, de la sécurité, de la propreté et de la qualité de vie.

Le budget d'investissement restera ambitieux pour accompagner la construction d'une ville durable, solidaire et responsable. Il s'appuiera sur la recherche active de cofinancements, la prise en compte de l'évolution des coûts de chantier et le maintien d'un recours à l'emprunt maîtrisé, compatible avec la capacité de désendettement de la Ville, dans la continuité de la trajectoire engagée depuis 2024.

Le budget 2026 reposera sur trois engagements structurants : l'absence de hausse des taux d'imposition pour la 12^e année consécutive et le maintien des gratuités et tarifications solidaires ; la poursuite d'une transition écologique et solidaire ; le soutien à la co-construction de la ville, au tissu associatif et aux projets citoyens, malgré la raréfaction des financements publics.

Dans ce cadre contraint, la Ville d'Avignon maintiendra le cap de ses engagements, sans augmentation des impôts ni recours excessif à l'emprunt, en poursuivant sa trajectoire de désendettement, grâce à la modernisation de l'administration, à la sobriété énergétique et à la mobilisation maximale des cofinancements.

L'année 2025 marque une étape structurante dans les relations entre la Ville d'Avignon et son Centre Communal d'Action Sociale avec la signature d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour la période 2025-2028. Ce projet de convention a été approuvé par le Conseil Municipal du 26 juin 2025 puis par le Conseil d'Administration du CCAS le 9 juillet 2025.

Plus qu'un cadre administratif, cette CPOM constitue une feuille de route stratégique partagée, visant à renforcer la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de l'action sociale sur le territoire avignonnais. Elle

formalise les engagements réciproques de la Ville et du CCAS autour d'une ambition commune : construire une politique de solidarités de proximité, au plus près des besoins des habitants.

La convention s'articule autour de quatre axes prioritaires :

- la petite enfance, le soutien aux familles et à la parentalité ;
- la lutte contre la précarité et l'accès aux droits, notamment en matière de logement ;
- le bien vieillir et l'accompagnement de l'autonomie des personnes âgées ;
- l'animation territoriale de proximité, en particulier dans les quartiers sud avignonnais.

La CPOM précise les missions confiées au CCAS, les objectifs municipaux en matière de politique sociale ainsi que les moyens alloués à leur mise en œuvre : subvention de fonctionnement, ressources humaines, appuis techniques et mutualisations. En contrepartie, le CCAS s'engage sur la mise en œuvre d'actions ciblées, un pilotage budgétaire rigoureux et une évaluation annuelle des résultats.

Dans ce cadre, l'année 2026 s'inscrit dans une dynamique de continuité et de consolidation des engagements pris. La Ville d'Avignon réaffirme son soutien aux publics les plus fragiles en reconduisant une subvention de fonctionnement à hauteur de **8,4 M€**, permettant au CCAS d'assurer la mise en œuvre opérationnelle des objectifs définis par la CPOM et de sécuriser ses équilibres budgétaires.

En 2025 Le CCAS a poursuivi ses objectifs de maintien de services aux usagers et de gestion rigoureuse des dépenses. Ainsi, et malgré un contexte budgétaire tendu, le CCAS a pu réaliser, en se réorganisant parfois, l'ensemble de ses activités au service des usagers.

Le vote du budget primitif 2025, avait pour objectif la maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement. L'accent était donné sur la recherche de partenariats nouveaux. Le CCAS a continué à faire preuve d'adaptation pour remplir ses missions d'accueil et d'accompagnement de ses publics et cibler une redynamisation des activités petite enfance, seniors et centre social Espace Pluriel.

Le Centre Social Espace Pluriel a poursuivi sa programmation au service de l'animation territoriale des quartiers sud, marquée par une participation active aux événements Avignon Terre de Culture 2025. Côté Animation Seniors, l'année 2025 est marquée par la poursuite d'une fréquentation assidue, de manière équilibrée sur les foyers de la Livrée et de la Barbière.

La structure budgétaire du CCAS, dont la ressource essentielle se situe dans l'humain, ce qui implique des frais de personnels constituant l'essentiel des dépenses, ne laisse que peu de latitude dans les orientations budgétaires de la section de fonctionnement. Des marges de manœuvres plus importantes sont présentes en section d'investissement, le CCAS ne porte que rarement des projets immobiliers lourds, ses missions étant essentiellement centrées sur l'humain. La plupart des locaux occupés ont été affectés ou mis à disposition par la ville. La CPOM a ainsi permis de définir une distinction entre investissements bâtementaires et ceux liés à l'exercice des missions (notamment dans le secteur de la petite enfance).

L'investissement en 2025 a été plus soutenu, notamment sur l'aspect du développement de la mobilité, l'entretien obligatoire des bâtiments préconisés par la PMI, la sécurisation des bâtiments quartiers Barbière et Rocade à la suite des événements marquants de la mi-février.

La quasi-totalité du programme 2025 a pu être déployé, les restes à réaliser s'élèvent seulement à 5 639€.

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LE BP 2026

Avant de détailler les orientations budgétaires 2026, quelques éléments concernant la rétrospective budgétaire sur la période 2020-2025.

2.1. Les évolutions financières du CCAS pour la période 2020 à 2025

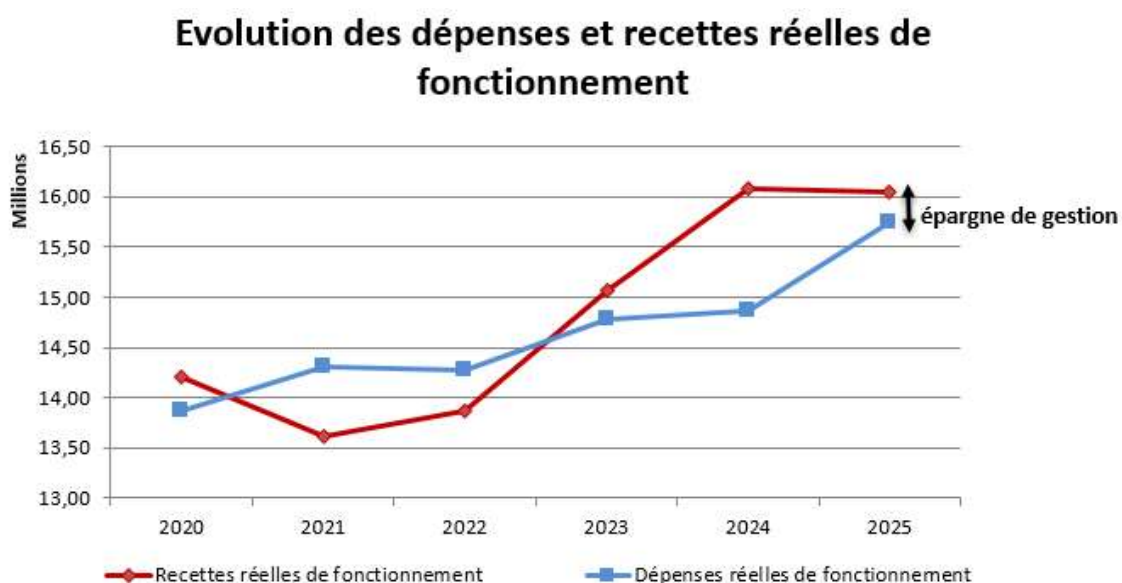
2.1.1. Les grandes masses financières

a) En fonctionnement

Tableau 1 : Recettes et dépenses réelles par section*flux croisés BP-BA neutralisés

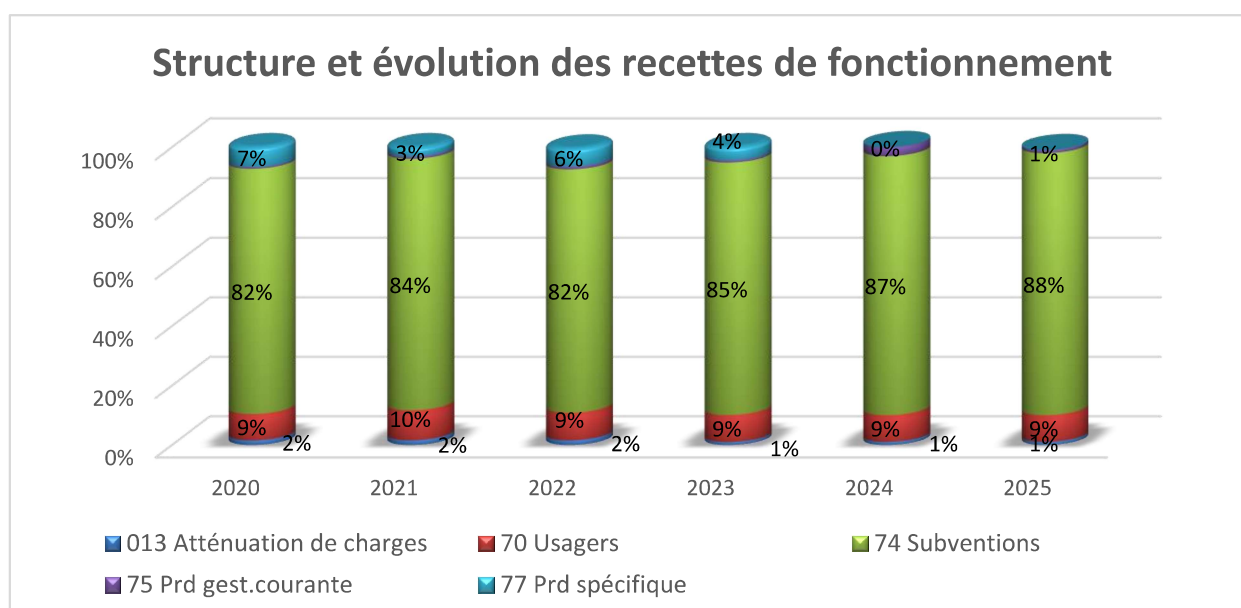
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles fonctionnement	14 210 k€	13 608 k€	13 867 k€	15 068 k€	16 081 k€	16 053 k€
Dépenses réelles fonctionnement	13 871 k€	14 306 k€	14 266 k€	14 787 k€	14 856 k€	15 747 k€

FIN Graphique 1 : Évolution 2020-2025 des dépenses et recettes de fonctionnement



L'écart entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement s'est fortement réduit en comparaison à 2024.

FIN Graphique 2 : structure des recettes de fonctionnement



Analyse détaillée des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement du CCAS atteignent 16M€ en 2025, un niveau quasi stable par rapport à 2024 (+0,01 %). Cette stabilité doit toutefois être relativisée, l'exercice précédent ayant bénéficié d'une dotation exceptionnelle de la Ville d'environ 250 000 €, non reconduite en 2025. Hors cet apport ponctuel, les recettes s'inscrivent dans une trajectoire maîtrisée.

La structure des recettes reste très concentrée autour des dotations, subventions et participations, qui représentent 88 % du total. Le maintien des financements de la CAF et de la MSA, la stabilité de la subvention municipale (8,45 M€) et la poursuite des réponses à appels à projets compensent partiellement le recul des aides départementales. Les produits des services progressent de 2,5 %, portés essentiellement par la redynamisation du Service d'Aide à Domicile.

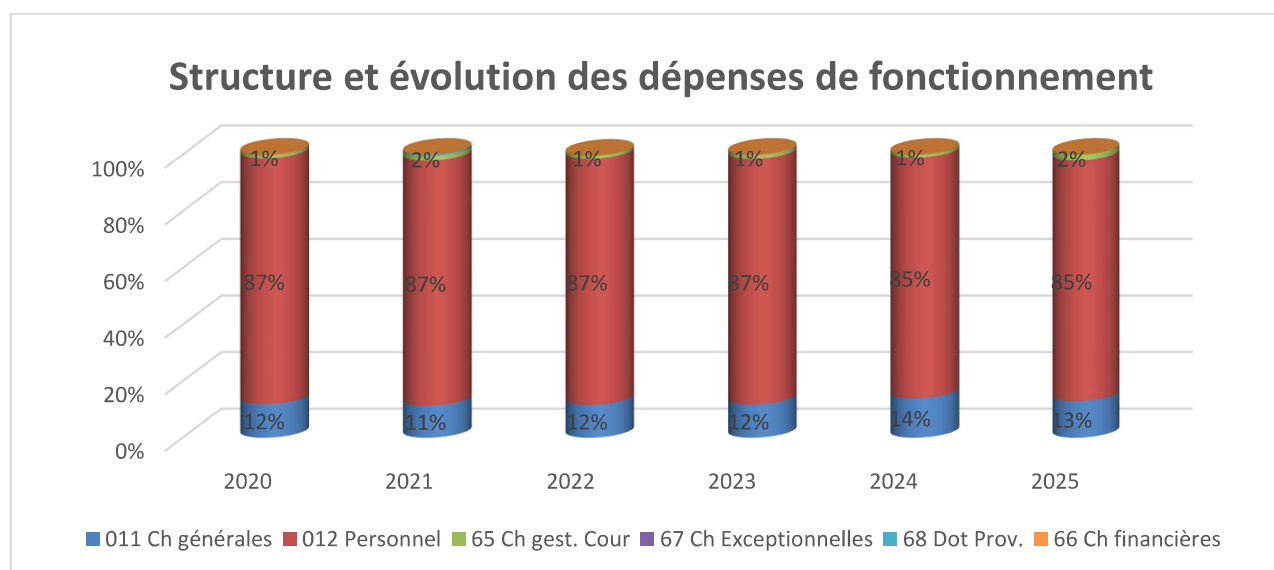
Les atténuations de charges augmentent sensiblement (+25,2 %), en lien avec une amélioration des remboursements de charges de personnel. À l'inverse, les autres produits de gestion courante diminuent fortement, en raison de l'absence de la dotation municipale supplémentaire en DM enregistrée en 2024. Les produits exceptionnels sont nuls, et les reprises sur provisions constatées en 2025 demeurent ponctuelles.

Ainsi, malgré un contexte de contraction de certaines aides institutionnelles et la fin d'un soutien exceptionnel, les recettes de fonctionnement présentent une stabilité globale. Cette situation confirme un modèle de financement sécurisé mais très dépendant des partenaires, renforçant la nécessité de diversifier et consolider les ressources.

En 2026, année marquée par de fortes incertitudes, le CCAS poursuit la consolidation des actions développées.

Le suivi des recettes usagers permettra de rester attentif aux objectifs fixés et une revalorisation des tarifications Séniors permettra de réduire le delta dépenses recettes tout en pratiquant une politique de tarifs sociaux pour nos plus âgés.
Les actions nouvelles feront systématiquement l'objet de recherche de financements auprès des partenaires.

FIN Graphique 3 : structure des dépenses de fonctionnement



Analyse détaillée des dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 6,2 % en 2025, une évolution largement portée par les charges de personnel, qui demeurent le poste central du budget du CCAS. Elles représentent 85 % des dépenses totales, un niveau stable en proportion mais en hausse en valeur, sous l'effet cumulé des revalorisations réglementaires et indemnitaires, de l'augmentation des cotisations patronales, de la participation employeur à la Garantie Maintien de Salaire, du Bonus Attractivité pour la Petite Enfance et de diverses mesures sociales. Les recrutements nécessaires dans les secteurs en tension, notamment la petite enfance et l'aide à domicile, renforcent également cette dynamique, confirmant le caractère structurellement prépondérant de la masse salariale.

Les charges à caractère général évoluent de manière contenue (+1,4 %) et représentent 13 % des dépenses, traduisant les efforts de maîtrise des dépenses courantes malgré un contexte inflationniste toujours présent. Les autres charges de gestion courante atteignent 2 % des dépenses, en hausse apparente liée principalement à un reclassement comptable de certaines dépenses de licences, sans impact réel sur la consommation des crédits. Les charges financières restent quasi nulles, en l'absence de mobilisation de la ligne de trésorerie, tandis que la hausse des charges exceptionnelles correspond à un remboursement ponctuel, sans caractère récurrent.

Dans l'ensemble, la structure des dépenses demeure stable mais de plus en plus contrainte par des facteurs exogènes, en particulier l'évolution des normes et des charges sociales. Cette situation limite les marges de manœuvre du CCAS et renforce la nécessité d'un pilotage pluriannuel attentif de la masse salariale et des dépenses courantes.

En 2026, la maîtrise de la masse salariale reste un enjeu principal pour neutraliser de nouvelles revalorisations impactantes (RIFSEEP, mutuelle employeur obligatoire, Bonus Attractivité année pleine, revalorisation des titres restaurant en année pleine). Les remplacements des départs en retraite devront systématiquement être interrogés selon l'activité. Les recrutements prévus sur les secteurs en tension afin de relancer l'activité tels que la petite enfance, les aides à domicile ont été pourvus en 2025 et ne devraient plus impacter en 2026.

Concernant le 011, même si 2026 laisse entrevoir plus de souplesse sur les dépenses liées aux activités, il faut poursuivre l'effort de 2025 avec toujours le même travail d'efficacité et d'optimisation des dépenses : centralisation de certains achats, la poursuite de la mutualisation des marchés avec la Ville, selon pertinence, permettra de maîtriser davantage encore nos dépenses. L'année 2026 sera marquée par des dépenses obligatoires liées à l'année électorale, notamment la production de l'Analyse des Besoins Sociaux.

La solidarité et l'aide aux plus fragiles reste l'objectif prioritaire du CCAS. L'augmentation des aides d'urgence malheureusement amorcée depuis 2023 et intensifiée en 2024 et 2025 se poursuivra en 2026. Le CCAS continue son partenariat avec HAS avec l'offre de 17 repas journaliers pour les convives sans-abris (estimation 40k€). Cette aide fait l'objet d'un véritable partenariat depuis 2025 avec un volet accompagnement social qui permettra de répondre aux besoins au-delà de la simple aide alimentaire. Le Pacte Local des Solidarités, action de lutte contre le non-recours au droit, est reconduit en 2026.

Le différentiel entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement constitue l'épargne de gestion de la collectivité. Ce différentiel apparaît sur le graphique 1, il est symbolisé par l'espace entre la courbe des recettes et celle des dépenses. Lorsque celle des dépenses est située au-dessus de celle des recettes, l'épargne de gestion est négative et les comptes de la collectivité s'équilibrent en consommant du fonds de roulement, les excédents antérieurs, lorsqu'ils existent.

En 2025, l'épargne de gestion reste positive à 282.2k€. On reviendra dans la partie relative à l'épargne sur les conséquences de l'insuffisance de cette épargne de gestion.

b) En investissement

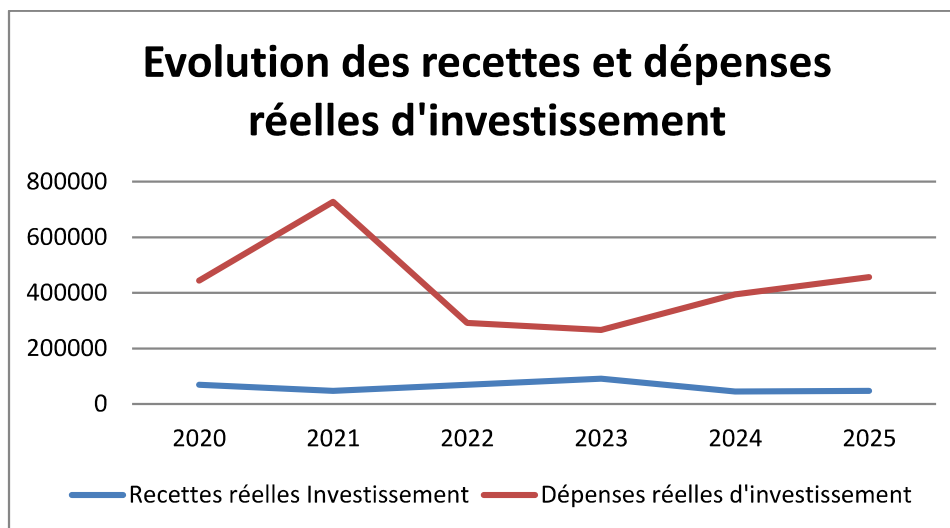
Tableau 2 : Recettes et dépenses réelles en investissement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles Investissement	69,7 k€	47,8 k€	69,3 k€	91,5 k€	44,4 k€	48,1 k€
Dépenses réelles Investissement	2 982 k€	727,8 k€	373 k€	266,6 k€	394,9 k€	457 k€

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, constructions ou aménagements de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisitions de titres de participation ou autres titres immobilisés. Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

Elles augmentent cette année par rapport à 2024 (+62k€) avec 457k€ de dépenses réalisées et 5.6k€ de dépenses restant à réaliser.

FIN Graphique 4 : L'évolution des dépenses et recettes réelles d'investissement



Un certain nombre de dépenses d'investissement obligatoires ont pu être engagées cette année, notamment la poursuite de l'adaptation des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service, dans le cadre de la loi EGAlim applicable au 1^{er} janvier 2025 dans les structures de la petite enfance. Une première tranche des travaux de chauffage de la crèche de Courtine a également été réalisée, ainsi que quelques travaux de mise en conformité PMI et la mise en vide sanitaire devenue obligatoire pour la crèche L'Île aux Enfants, située dans le quartier Monclar.

Par ailleurs, des travaux de sécurisation des bâtiments des quartiers Barbière et Rocade ont dû être engagés à la suite des événements marquants survenus à la mi-février.

Les recettes réelles d'investissement du CCAS sont quant à elles extrêmement réduites. Elles sont directement liées à des investissements passés : FCTVA sur biens acquis en N-2 (10k€), et subventions affectées à une réalisation ou acquisition, notamment dans le cadre du Fond de Modernisation des Équipements (FME), (37k€).

En 2026, il est envisagé de poursuivre un programme de travaux au sein des établissements d'accueil du jeune enfant, visant à répondre à des exigences de sécurité, de conformité réglementaire et de qualité d'accueil, s'inscrivant dans la continuité du service public de la petite enfance. Ces interventions pourraient porter notamment sur le remplacement et la centralisation des volets roulants, la réfection de certaines huisseries, des opérations de relamping, l'amélioration des dispositifs de climatisation ainsi que le renforcement des équipements de sécurité. Le coût prévisionnel de l'ensemble de ces opérations programmées sur deux exercices est estimé à environ 500 k€ sous réserve des capacités financières du CCAS ainsi que sous réserve d'éligibilité d'un accompagnement financier de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 80 % du montant HT, dans le cadre du Fonds de Modernisation des Établissements (FME). La poursuite des travaux relatifs au système de chauffage de la crèche de la Courtine est également prévue pour l'exercice 2026.

2.1.2. L'endettement

La dette du CCAS est constituée en 2025 de 4 emprunts sans intérêts :

- CARSAT, 37 113€, dernière échéance en 2026

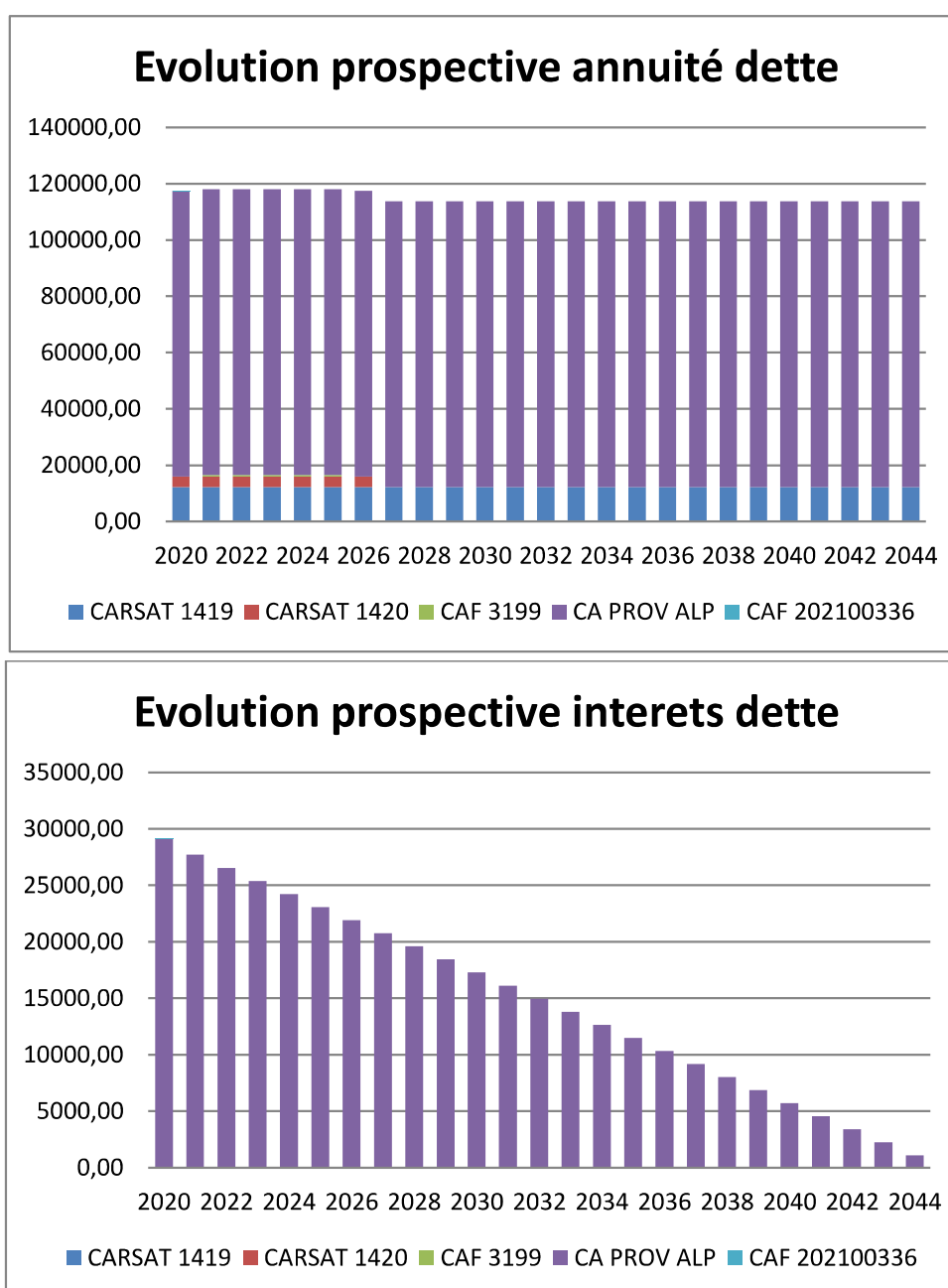
- CAF 84, 3 199€, dernière échéance en 2025
- CARSAT, 367 476€, dernière échéance en 2044
- CAF 84, 4 900 €, dernière échéance en 2031

Et d'un emprunt traditionnel au taux fixe de 1,14%:

- CREDIT AGRICOLE PROVENCE ALPES, 2 538 000€, dernière échéance en 2044

L'encours global de dette au 31/12/2025 s'élève à 2 168 264€. L'annuité de la dette représente 118.6k€ jusqu'en 2027 où elle se stabilisera à 114k€ pour les 20 années qui suivront, hors nouvelle souscription.

FIN Graphiques 5 : Evolution prospective des intérêts et de l'annuité de la dette du CCAS AVIGNON



Le taux d'endettement du CCAS (dette/recettes de fonctionnement) s'établit en 2025 à 13.51%.

	En-cours de dette	Ratio de désendettement
2016	383 085	0.4 an
2017	367 122	1.9 an
2018	351 162	1.9 an
2019	2 870 202	< 0
2020	2 755 921	8.1 an
2021	2 637 801	< 0
2022	2 524 091	< 0
2023	2 405 482	8.5 an
2024	2 286 873	1.9 an
2025	2 168 264	7.1 an

Plus significatif, le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre sa dette si elle consacre toute son épargne brute (voir définition dans la partie relative aux épargnes).

Ce ratio s'est dégradé sur la période 2016-2019 avec la diminution de l'épargne brute puis l'augmentation de l'endettement en 2019. La situation sanitaire en 2020 avait conduit à d'importantes baisses de dépenses et à l'encaissement de recettes compensatrices permettant d'établir le ratio de désendettement à 8 ans environ. Depuis l'exercice 2021, la dégradation de la situation budgétaire du CCAS conduisant à l'incapacité à dégager un volant d'épargne brute, le calcul de ce ratio n'apparaissait pas possible. En 2023, l'épargne brute est estimée à nouveau en positif avec un ratio de désendettement à 8 ans et demi. En 2024, l'épargne brute dégagée permet de réduire le ratio d'endettement à moins de 2 ans.

En 2025, le ratio de désendettement s'établit à 7,1 années. Cette dégradation par rapport à 2024 s'explique par la baisse de l'épargne brute dégagée sur l'exercice, dans un contexte de progression marquée des dépenses réelles de fonctionnement, partiellement compensée par l'augmentation des recettes. Malgré cette évolution, le niveau du ratio demeure inférieur aux seuils d'alerte habituellement retenus et traduit une situation financière globalement soutenable, caractérisée par une capacité de désendettement maîtrisée.

2.1.3. Les épargnes

On distingue 3 types d'épargne, l'épargne brute, l'épargne de gestion et l'épargne nette. Le tableau suivant présente leur évolution depuis 2019.

	Epargne brute=RF-DF	Epargne de gestion RF -(DF –Int Emp)	Epargne nette = RF-DF-Annuité Dette
--	---------------------	--------------------------------------	-------------------------------------

2019	- 119,4k€	- 119,4k€	136,3k€
2020	339,1k€	310,0k€	221,6k€
2021	-697,1k€	-619.3k€	-815.2k€
2022	-399k€	-372k€	-517.6k€
2023	281.4k€	256k€	163.3k€
2024	1225.3k€	1201.1k€	1106.7k€
2025	305.2k€	282.2k€	186.6k€

L'épargne brute, nous l'avons déjà évoquée, est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de la section de fonctionnement (conf. Graphique 1). Il ne faut pas l'assimiler directement au résultat de l'exercice. Elle représente la capacité d'autofinancement brute d'un exercice donné.

L'épargne de gestion est calculée à partir de l'épargne brute à laquelle on retranche les intérêts de la dette.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute à laquelle on retranche le remboursement de l'emprunt en capital.

En 2023, le CCAS renoue à nouveau avec une épargne positive grâce à un fort soutien de ses partenaires, notamment la Ville avec +500 k€ voté au BS et à une maîtrise de ses dépenses tout au long de l'année, notamment au niveau RH avec des postes d'encadrement non remplacés.

En 2024, le soutien de la Ville +250 K€ ainsi que les financements de la CAF fortement revalorisés combinés à la maîtrise des dépenses tant en fonctionnement qu'au niveau RH, permettent au CCAS de retrouver une épargne positive significative.

En 2025, l'épargne brute reste positive mais revient à un niveau plus structurel après le caractère exceptionnel de l'exercice 2024. La hausse des dépenses de fonctionnement réduit mécaniquement la capacité d'autofinancement, sans remettre en cause l'équilibre financier du CCAS, l'épargne de gestion et l'épargne nette demeurant positives.

En 2026, le CCAS poursuivra les efforts de maîtrise des dépenses engagés depuis 2022, tout en intégrant l'augmentation inévitable de certaines charges, notamment celles du chapitre 012, liée aux revalorisations salariales et au contexte réglementaire. Cette dynamique nécessitera une vigilance accrue sur les autres postes de dépenses, afin de contenir l'impact global sur la section de fonctionnement. Parallèlement, le CCAS continuera de se fixer des objectifs de progression des recettes usagers et devra veiller au maintien, voire au développement, des subventions de ses partenaires pour préserver ses équilibres financiers.

2.2. Le projet de budget 2026 dans ses grandes lignes

2.2.1. Le budget d'investissement

Le projet de budget 2026 affiche 761k€ d'inscriptions budgétaires en investissement :

- 143.5k€ au titre de la dette (dont 25k€ neutres car également en recettes) chapitre 16
- Près de 617.5k€ au titre des programmes d'investissement ainsi répartis
 - Supports 114k€
 - Grandir ensemble 501.5k€
 - Animation territoriale de proximité 2k€

Les différents programmes d'investissement pour l'année à venir, évoqués ci-dessus seront détaillés dans la partie consacrée aux missions du CCAS.

Du côté des recettes,

- 25k€ dettes et remboursement de dettes
- 25k€ au titre du FCTVA
- 454.8k€ opérations d'ordre de transfert entre sections

2.2.2. Les engagements pluriannuels

Le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses dispositions applicables au CCAS autorise une gestion pluriannuelle des engagements de dépense que ce soit en investissement ou en fonctionnement. Le conseil d'administration se prononce sur des autorisations de programmes (en investissement) et des autorisations d'engagement en fonctionnement qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être consommées sur plusieurs exercices budgétaires.

Pour respecter l'annualité budgétaire, des crédits de paiement relatifs aux différentes autorisations d'engagement constitueront la limite supérieure des dépenses pour un exercice donné.

Au regard de la modestie actuelle de ses programmes d'investissement qui ne s'étendent que rarement sur plusieurs exercices pour une même opération, le CCAS n'a pas encore eu recours à ce mode de gestion que ce soit en investissement ou en fonctionnement.

2.2.3. Le budget de fonctionnement

Comme évoqué précédemment, la section de fonctionnement en dépenses laisse structurellement peu de marges de manœuvre. La partie normée ci-après en détaille les différentes évolutions dans le temps et les perspectives pour le budget à venir. En commençant par les dépenses de personnel, secteur prépondérant pour le CCAS dont certaines missions relèvent de taux d'encadrement : c'est le cas, par exemple, pour les activités du centre social espace pluriel ou du secteur petite enfance.

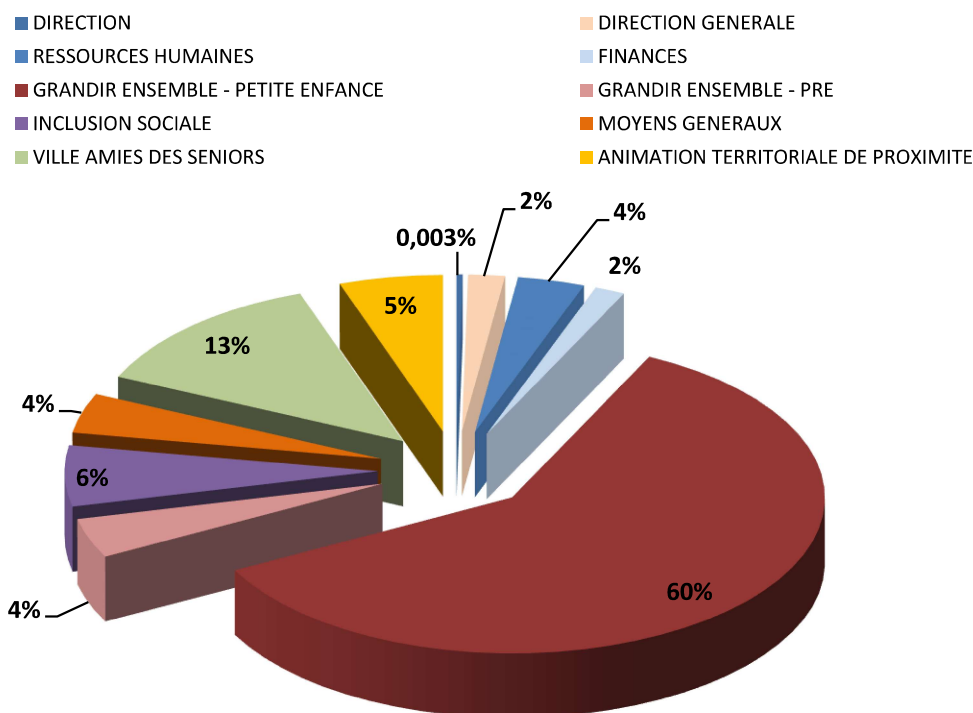
2.2.3.1. Les charges de personnel : chapitre 012

Il convient de rappeler qu'elles représentent 85 % des dépenses réelles de fonctionnement. Aussi, la maîtrise des charges salariales reste un objectif essentiel dans l'élaboration du budget du CCAS.

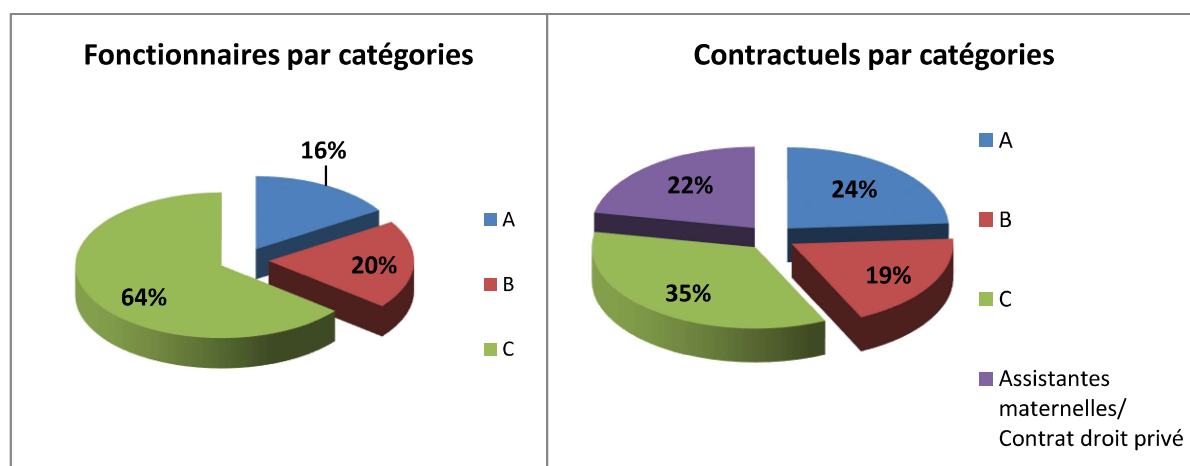
1) Les effectifs :

La répartition des effectifs par direction permet d'appréhender le poids de nos différentes missions. 64% pour la direction Grandir Ensemble, 13% pour Ville Amie des Seniors (SAAD Inclus), 10% pour les services supports, 6% pour Inclusion Sociale, 5% pour l'Animation Territoriale de Proximité.

Répartition effectif au 31/12/2025

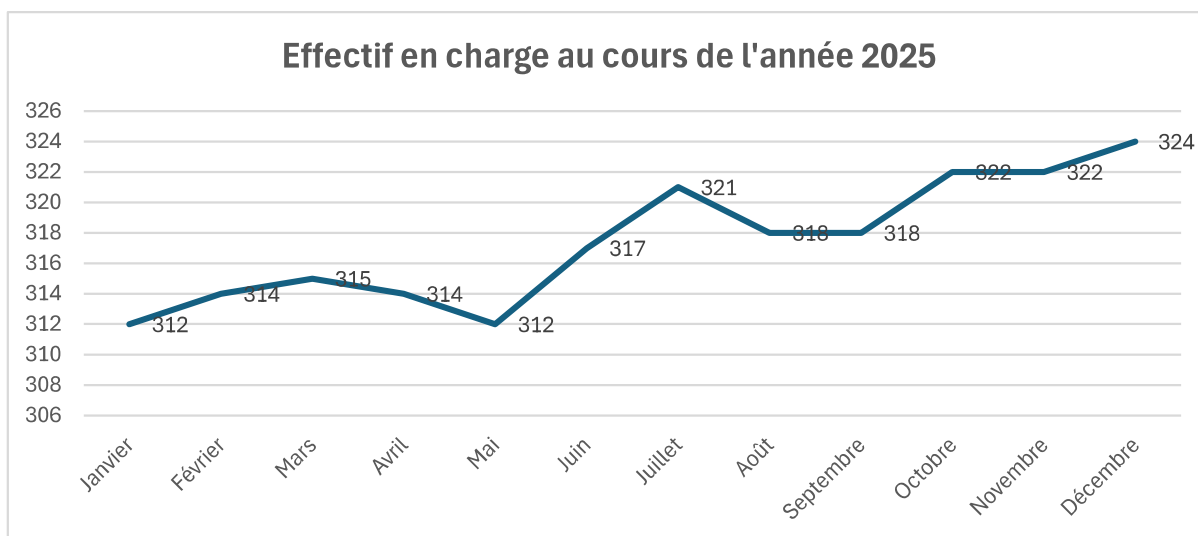
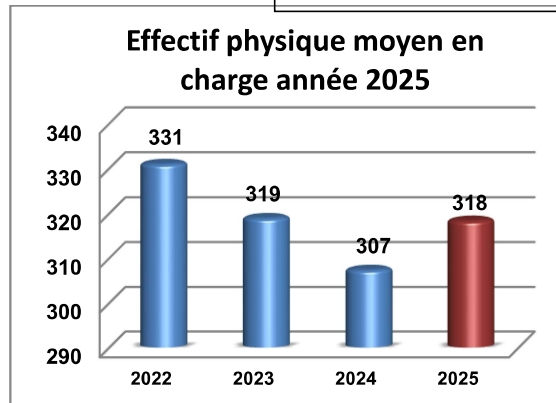
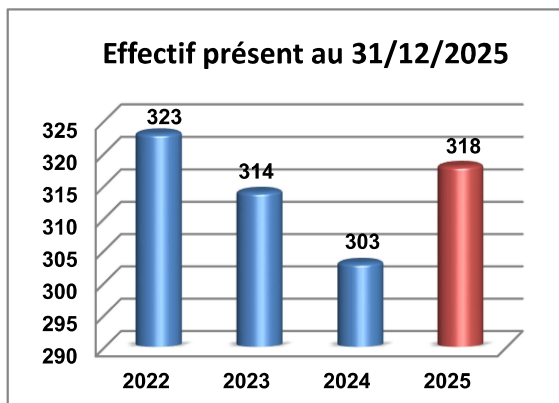


Parmi les titulaires, 64% des effectifs du CCAS sont en catégorie C, contre 20% en catégorie B et 16% en catégorie A. 35% des effectifs des agents contractuels sont en catégorie C, il y a également 22% d'assistantes maternelles et de contractuels de droit privé. Le reste des agents contractuels sont répartis sur les catégories B et A.



Sur l'année 2025, on dénombre tous mouvements confondus :

60 arrivées dont 32 permanents et 4 réintégrations après un congé parental ou disponibilité
45 départs dont 5 démissions et 2 mutations.

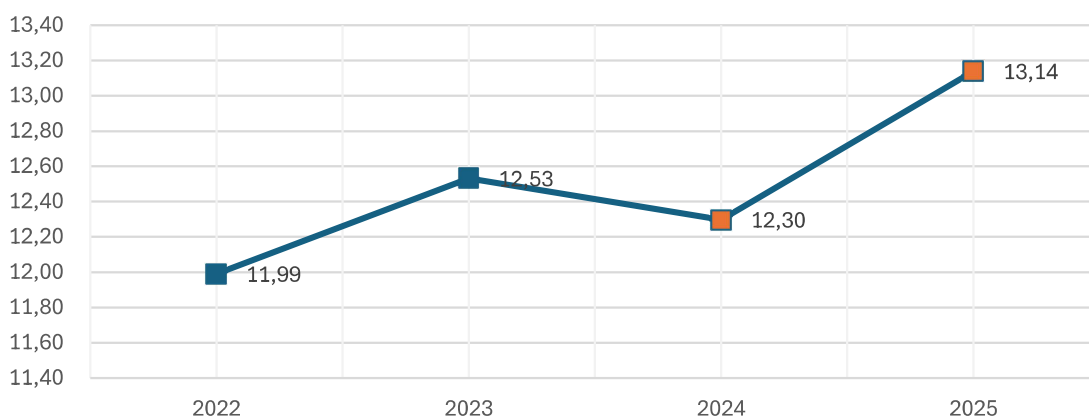


2) L'évolution des dépenses nettes de paye :

Par dépenses nettes de paye, on entend l'ensemble des dépenses relatives à la paie, aux charges salariales et patronales ainsi que les rémunérations nettes desquelles on retire les remboursements obtenus sur ces rémunérations, indemnités journalières, prévoyance... Les dépenses nettes de paye ont augmenté en cette année 2025 de 6.7% en raison de :

- L'augmentation des effectifs rémunérés
- L'augmentation de 3% de la contribution CNRACL à compter du 1^{er} janvier 2025
- L'application du Bonus attractivité pour le personnel de la Petite Enfance concerné
- L'augmentation de la valeur faciale des chèques déjeuners de 5 à 6 euros (50% à la charge de l'employeur et 50% à la charge de l'agent)
- La nouvelle cotisation mobilité régionale PACA à compter de juillet 2025 (0,15% de la masse salariale)

Evolution des dépenses nettes de paie

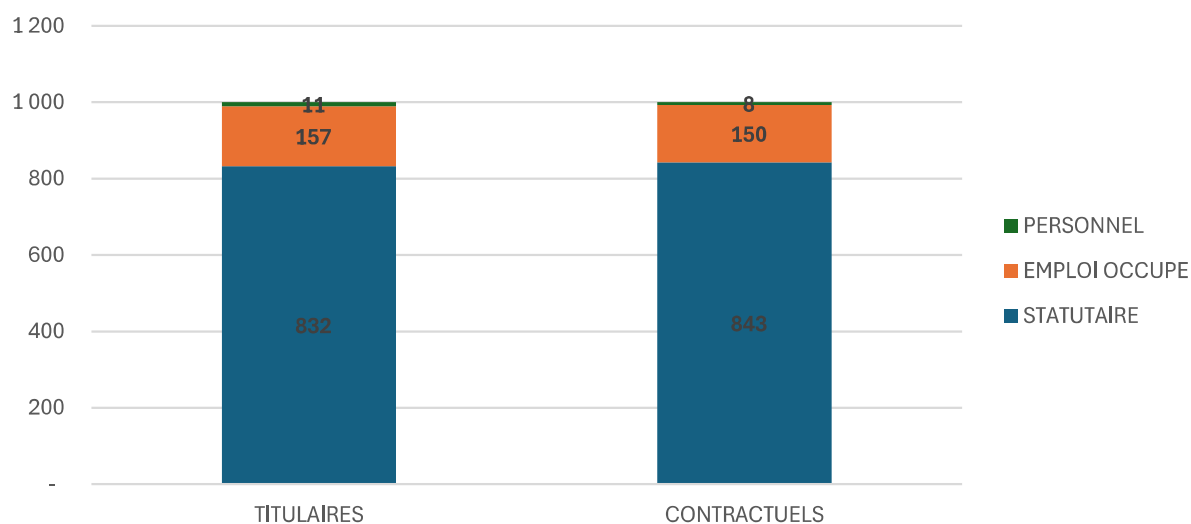


3) La composition des dépenses du personnel :

Les traitements bruts versés en 2025 hors rémunération des assistantes maternelles et contractuels de droit privé s'établissent comme suit :

ELEMENTS DE PAIE	TITULAIRES	CONTRACTUELS
Traitement (TBI-Transfert Prime/Point)	5 205 798	1 655 244
Régime indemnitaire (IFSE + CIA)	742 111	237 693
Nouvelle bonification indiciaire	105 341	-
Complément traitement indiciaire	182 014	67 933
Indemnité compensatrice Hausse CSG	73 084	986
Supplément familial de traitement	70 781	15 352
Prime de fin d'année	187 303	64 317
Indemnité de déplacement	6 068	2 966
Indemnité de chaussure	3 438	1 375

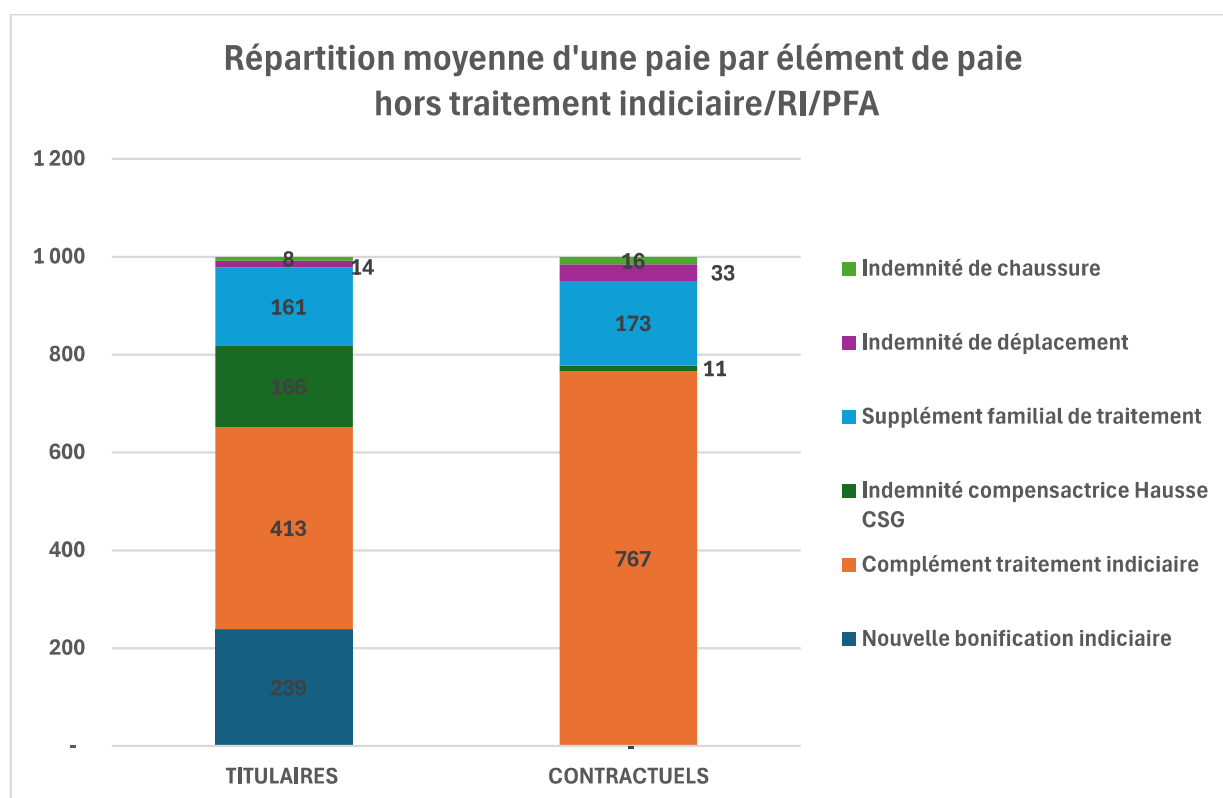
Répartition moyenne d'une paie par élément de paie



Le graphique présenté ci-dessus peut se lire de la façon suivante :

Pour les titulaires : 1 000€ brut de rémunération annuelle ainsi réparti : 832€ de rémunération statutaire (traitement indiciaire + indemnité compensatrice hausse CSG + PFA), 157€ en lien avec l'emploi occupé (régime indemnitaire et autres primes), 11€ lié à sa situation personnelle (SFT).

Pour les contractuels : 1 000€ brut de rémunération annuelle ainsi réparti : 843€ de rémunération (traitement indiciaire + indemnité compensatrice hausse CSG + PFA), 150€ en lien avec l'emploi occupé (régime indemnitaire et autres primes), 8€ lié à sa situation personnelle (SFT).



4) Les orientations pour 2026 en matière de personnel :

L'année 2025 a permis de pourvoir de nombreux postes encore vacants, notamment dans le secteur Petite Enfance. En 2026, les recrutements devraient se stabiliser avec un arbitrage systématique des départs à la retraite.

On note à ce jour la création des postes suivants :

- 1 poste d'agent social
- 3 postes de travailleurs sociaux
- 2 postes d'adjoints administratifs
- 1 poste d'agent d'entretien
- 2 postes d'auxiliaires de puéricultures
- 2 postes d'éducateur de Jeunes Enfants

D'autres charges vont peser sur le budget 2026, tel que :

- Augmentation du SMIC à compter du 01/01/2026 : SMIC Horaire de 11.88 € à 12.02 €
- Évolution du taux de cotisation patronale CNRACL de 3 % (de 34.65% à 37.65%) à compter du 01/01/2026
- Refonte du RIFSEEP à compter du 01/01/2026 pour l'ensemble des agents y compris les agents contractuels en remplacement
- Participation employeur à la Protection Sociale Complémentaire Santé à hauteur de 15 euros par mois à compter du 01/01/2026
- Augmentation de la contribution vieillesse déplafonnée de la sécurité sociale de 2.02 % à 2.11 %, soit une hausse de 0.09% à compter du 01/01/2026 pour les agents au régime général
- Augmentation de la contribution patronale IRCANTEC pour la tranche A de 4.20% à 4.27% et pour la tranche B de 12.55% à 12.75%

Par ailleurs :

- Nous avons une diminution du taux accident de travail et maladie professionnelle pour les agents au régime général de 2.55% à 2.13% soit une baisse de 0.42%
- Baisse du Versement Mobilité Régional Rural de 0.15% à 0.08 %.

Les prévisions budgétaires du chapitre 012 s'établiraient à 14 070 529 €, en hausse de 4,5 % par rapport à 2025, cette évolution étant essentiellement imputable aux revalorisations obligatoires et réglementaires prévisionnelles, estimées à 600 000 €.

2.2.3.2. Les charges à caractère général : chapitre 011

Ce chapitre contient la quasi-totalité des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, dépenses d'énergie, consommation d'eau, frais téléphoniques, primes d'assurances. Les dépenses les plus significatives font l'objet de marchés publics.

La diversité des fournisseurs et l'hétérogénéité des besoins des services liés à la diversité des missions exercées rendent complexe l'obtention directe de tarifs attractifs. La maîtrise des coûts passe par l'exploration de nouveaux modes d'achat. Pour réduire les coûts et optimiser les dépenses budgétaires, plusieurs démarches ayant fait leurs preuves vont se poursuivre en 2026 :

- Le recours systématique au groupement de commandes Ville-CCAS pour les marchés de fournitures courantes lancés par la ville : cette démarche initiée depuis quelques années s'est considérablement développée depuis 2021 permettant au CCAS d'obtenir des prix plus attractifs et d'économiser le coût de lancement et de passation d'une procédure de marchés publics. Le CCAS sollicite désormais systématiquement les services de la Ville dès qu'un besoin émerge afin de discuter des possibilités de mutualisation.
- Exploiter, pour les besoins spécifiques au CCAS, des voies telles l'adhésion à des groupements de commandes ou des associations qui négocient des marchés sur la base de volumes importants et font bénéficier des prix ainsi obtenus. L'adhésion perpétuée du CCAS à la CACIC depuis 2022 (Centrale de référencement en matière médico-social) a permis de renouveler le panel des

fournisseurs du CCAS et de réaliser des économies considérables sur l'achat des fournitures courantes.

À noter :

- en 2025, l'adhésion au groupement de commande CANUT afin de bénéficier de prix négociés sur le segment d'achat matériel reconditionné, matériel neuf (PC, écran), gestion du courrier.
- en 2026, à l'instar de la Ville d'Avignon, le renouvellement de l'adhésion au groupement de commande syndicat du Tarn pour l'achat et la revalorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de service ou de travaux en matière d'efficacité énergétique afin de réduire les coûts sur le poste de dépense important que représente l'énergie.

En 2026, l'inscription budgétaire au chapitre 011 affiche une baisse apparente de -14 % par rapport à 2025, liée à la disparition du reversement des recettes de la régie au budget annexe SAD (458 k€ inscrits en 2025). À périmètre constant, les dépenses progressent de +1,3 %, principalement en raison de l'Analyse des Besoins Sociaux obligatoire en période de renouvellement du mandat, d'un avenant au marché groupé Ville concernant l'entretien ménage des locaux pour le centre social Espace Pluriel et le LAEP Parenthèse, de l'augmentation des coûts de maintenance informatique avant rattachement à la Ville, ainsi que des hausses de franchises envisagées en matière d'assurances.

Les dépenses à destination des besoins des services restent stables par rapport à l'année 2025 année marquée par une belle reprise des activités, traduisant ainsi la volonté du CCAS de maintenir le périmètre de ses actions et son implication dans les missions qui lui sont confiées.

2.2.3.3. Les autres chapitres : chapitres 65, 66, 67 et 68

Compte tenu de leurs faibles poids par rapport à ceux des dépenses de personnel (012) et charges générales (011), ces chapitres présentent des marges financières de manœuvre peu significatives. Les crédits associés sont souvent obligatoires, ou font l'objet de délibérations spécifiques.

Le chapitre 66 prévoira la charge financière obligatoire des intérêts d'emprunt environ 22k€ et une inscription des intérêts réglés relatifs à la ligne de trésorerie.

Au chapitre 65 relatif aux autres charges de gestion courante, figurent les secours d'urgence, et aides attribuées par la direction Inclusion Sociale, le Programme de Réussite Éducative, et le service Accueil-Handicap en fonction des critères déterminés par le Conseil d'Administration. Les demandes sont examinées en Commission Permanente, à l'exception d'une première aide d'urgence de 40€ maximum (80€ pour un couple) qui peut être accordée.

Un volume global de 58k€ est envisagé pour 2026 afin de répondre aux demandes de plus en plus importantes d'usagers en situation de précarité. À noter que l'aide alimentaire offerte à HAS est incluse dans ce budget pour un montant estimé à 40k€. De plus, apparaît au chapitre 65, la subvention d'équilibre relative aux deux budgets Annexes en M22 du SAAD et du CLIC, pour un montant total de 169k€. Toujours sur ce même chapitre apparaît l'achat des licences amorties jusqu'en 2024, rebasculé de la section investissement vers la section fonctionnement (63k€).

Concernant le chapitre 67, relatif aux dépenses exceptionnelles, une autorisation de 5k€ est envisagée en prévision d'éventuelles annulations sur exercices antérieurs.

Au chapitre 68, figurent les provisions semi-budgétaires. En 2021, une provision semi-budgétaire a été constituée pour couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur CET par l'ensemble des personnels du CCAS. Le réajustement du montant de cette provision en 2025 conduit à l'inscription d'une prévision de l'ordre de 10.7k euros. De plus, sont prévus 2.5k€ concernant le réajustement de la provision pour créances douteuses ou contentieuses constituée en 2024.

3. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR DIRECTIONS

3.1. Directions supports

Les directions supports - Ressources Humaines, Patrimoine, Informatique, Moyens généraux et Finances - coordonnent l'organisation et le fonctionnement des activités d'administration générale du CCAS.

L'enveloppe dévolue au service informatique

Est évaluée à 74k€ en investissement et prend en compte :

- L'adaptation de son infrastructure réseau,
- L'évolution du parapheur électronique et autres prestations associées,
- Mobilité et du renouvellement du parc informatique

Est évaluée à 244k€ En fonctionnement et prend en compte :

- Renouvellement des licences
- Maintenance informatiques, extension de garantie matériels et logiciels
- Journées de prestations liées aux logiciels métiers
- Frais de télécommunication fixes et mobiles, TPE

L'enveloppe dévolue au Service des Moyens Généraux, moyens communs

Est évaluée à 476k€ en investissement et prend en compte :

- Mise en place compteurs d'eau connecté,
- Remplacement matériel de sécurité,
- Poursuite des travaux de chauffage en Courtine,
- Travaux sur EAJE mise en conformité règlementaire, sécurité, qualité d'accueil
- Achat de mobilier, ergonomie poste de travail,
- Tous sites électroménager, signalétique, tri sélectif, équipement outillage, espaces verts

Est évaluée à 928k€ en fonctionnement et prend en compte :

- Marché d'entretien des locaux (groupement Ville),
- Refacturation Ville conventions occupation locaux,
- Frais électricité,
- Contrats de maintenance sur les bâtiments,
- Frais de chauffage Véolia + P1,
- Frais de gardiennage – agent de sécurité,
- Frais d'assurance,
- Frais d'eau,
- Frais d'études et recherche AMO,
- Frais d'affranchissement,
- Fourniture de petit équipement,
- Entretien matériel roulant,
- Entretien des bâtiments,
- Fonctionnement du service patrimoine.

L'enveloppe dévolue à la Direction des Finances comprend notamment :

- Annuités d'emprunts 118k€, intérêts de la dette 22k€
- Régularisation amortissement des subventions d'investissement inscrits en dépenses d'investissement et recettes de fonctionnement 50k€
- Les dotations aux amortissements inscrites en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement 380k€
- Le paiement de la taxe foncière des bâtiments du CCAS 13k€
- Les flux de régularisation vers les budgets annexes 380k€

- La subvention d'équilibre aux BA, évaluée à 147k€ pour le SAD et à 22k€ pour le CCIC
- Loyers et charges Sofico 120k€

3.2. Inclusion Sociale

La Direction Inclusion Sociale assure la gestion de la domiciliation des sans résidence stable (SRS) et l'accueil des usagers les plus précaires ainsi que l'accompagnement global des demandeurs d'emploi dans le cadre d'un partenariat avec le Département et France Travail (ex Pôle emploi). Depuis fin 2021, la Direction a également la charge de la prévention des expulsions domiciliaires.

Depuis fin 2024, une convention attributive d'une subvention est conclue dans le cadre du Pacte Local des Solidarités, renouvelée jusqu'à fin 2026 pour un montant de 49k€. Dans le cadre de cette convention, le CCAS s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre sur le territoire d'Avignon l'action « Repérer et lutter contre le non-recours aux droits sociaux et en santé en mobilisant les acteurs de l'aide alimentaire et les CCAS ». L'action s'inscrit dans un projet du pacte local des solidarités porté par les CCAS d'Avignon et CCAS d'Apt et se déroulant sur leurs deux territoires respectifs.

Depuis l'automne 2025, le CCAS, au regard des besoins croissants des familles accueillies en crèche, accompagnées par le PRE et/ou orientées par les partenaires, un poste de travailleur social en lien avec Grandir Ensemble a été créé. En lien étroit avec la cellule inclusive, partie santé, il intervient sur les situations les plus complexes, familles monoparentales notamment.

- Par convention avec le département, dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et les exclusions, le CCAS assure l'animation d'une commission technique de prévention des expulsions (CTPE) territoriale (1 ETP).
- Par convention avec le Département, le CCAS assure sa mission d'accompagnement global à hauteur de 90k€ pour 3 postes de travailleurs sociaux. Dans le cadre de l'action Prévention des expulsions le département assure une participation à hauteur de 35k€. Le CCAS émerge également au Fond Social Européen en 2026 estimé à hauteur de 102k€ estimés.
- Par convention avec la Ville, le CCAS contribue à la mise en œuvre de la stratégie territoriale Logement d'abord en matière de prévention des expulsions locatives au travers d'une démarche « d'aller vers ». Les moyens mobilisés par le CCAS sont compensés par l'octroi d'une subvention de 146k€ pour l'année 2026.
- En 2026 le CCAS est soutenu par l'État dans le cadre de ses missions de domiciliation à hauteur de 37k€.

La Direction Inclusion Sociale assure également la présentation des dossiers d'aides présentés en Commission Permanente estimée en 2026 à 15k€. Une enveloppe de 55k€ est prévue à ce titre en 2026. L'aide alimentaire octroyée à HAS émerge également dans cette enveloppe : 40k€, correspondant à 17 repas journaliers livrés.

3.3. Animation Territoriale de Proximité

En charge des missions et activités du Centre Social Espace Pluriel Rode, pour l'animation du territoire et la participation des usagers. La direction Animation territoriale de proximité développe son offre de service en direction des enfants et des jeunes dans l'objectif de favoriser l'égalité des chances, l'autonomie et la citoyenneté. Ces actions sont mises en œuvre au sein du centre social Espace Pluriel sur les sites de la Rode et de la Barbière.

- Le budget de fonctionnement (hors frais de personnel) de cette Direction est estimé à 122k€ pour 2026, comprenant notamment la rémunération des intervenants extérieurs (UFOLEP, Avenir 84, ateliers cuisine, cours de musique, ateliers divers, sorties vacances scolaires et périscolaires pour les ALSH...) ainsi que l'ensemble des fournitures et équipements nécessaires au bon fonctionnement du Centre Social et du Complexe Socio-Culturel.
- Des investissements sont envisagés pour équiper la cuisine du Centre Social ainsi que du matériel de jardinage dans le cadre de l'action éco jardin partagé.
- Les actions tournées vers la Jeunesse se sont développées en 2025 : reprise des activités pour le Club Jeune avec une assiduité croissante, liée notamment à une ouverture les samedis. Le Point Info Jeunesse s'est également structuré avec un partenariat fort avec les collèges et lycées du secteur. Enfin, le CCAS étoffe son offre Jeunesse avec l'obtention d'une PS Jeune CAF qui permettra de développer des actions complémentaires. En 2026, la poursuite et le développement de ces actions est un objectif prioritaire.

3.4. Grandir Ensemble

En charge de la petite enfance, des structures multi-accueils, des LAEP, du relais parents enfants et du Programme de Réussite Éducative, la direction Grandir Ensemble représente 64% des effectifs du CCAS, elle concentre naturellement une part importante des crédits 2026 :

- En investissement, un grand nombre d'opérations ont été portées sur une enveloppe de l'ordre de 63k€ pour le renouvellement du matériel pédagogique, l'aménagement des espaces sur les EAJE, matériel de motricité, verticalité, jeux extérieurs, transats, chaises hautes, mobilier pour les agents dans le cadre du FME
- La modernisation du système collectif de chauffage/climatisation de la crèche Courtine, relève de la copropriété. Votés en assemblée générale en 2020, les travaux commencés en 2024 vont se poursuivre en 2026, de ce fait une enveloppe de 48k€ euros de crédits d'investissement est à nouveau inscrite en 2026, portée par les moyens généraux
- Les travaux d'investissement des EAJE afin de répondre à des exigences de sécurité, conformité réglementaire et de qualité d'accueil. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité du service public de la petite enfance. Leur réalisation est programmée sur deux exercices pour un montant total estimé de 500k€. L'enveloppe en investissement de ces travaux est portée par les moyens généraux en 2026 à hauteur de 250k€, sous réserve des capacités financières du CCAS, des recettes attendues CAF et des inscriptions budgétaires annuelles.
- En fonctionnement, l'enveloppe prévisionnelle est évaluée à 510k€ pour 2026 prenant en compte l'ensemble des frais de fonctionnement des crèches (à l'exception des frais de personnel) : achat des repas et goûters pour les structures de petite enfance, couches, produits d'hygiène et pharmaceutiques, jeux et jouets, fournitures, intervenants, APP etc...). En 2026, dans la continuité de 2025, afin d'homogénéiser les dépenses sur les structures, une enveloppe par agrément/place d'un montant de 37.5€ a été mise en place, répartie comme suit :
 - Livres 4€ ; Jeux et Jouets, 10€ ; Fournitures scolaires 6.5€ ; alimentation 3.5€ ; Autres fournitures 2€ ; Puériculture 3.5€ ; Linge 8€
- Le Programme de Réussite Éducative qui a intégré cette direction en 2020 reste particulièrement mobilisé dans le programme Cité Éducative. Dans ce cadre, 3 postes de référents de parcours supplémentaires sont financés par la DDETS et la Ville participe à 0.5 ETP EJE Passerelle. La fin du financement du deuxième poste EJE Passerelle par le FIPE oblige le CCAS à repenser et réorganiser ses interventions en socialisation précoce, objectif affirmé dans la CPOM, sur les prochaines années.

3.5.Ville Amie des Seniors

En charge de développer un projet coordonné de lutte contre l'isolement alliant les missions de maintien à domicile, d'animation et de restauration, d'évaluation de la perte d'autonomie aux missions des partenaires internes ou externes institutionnels, la direction Ville Amie des Seniors a été particulièrement concernée par les effets de la crise sanitaire sur ses usagers.

Pour 2026, une enveloppe globale de 148k€ en fonctionnement est évaluée pour cette Direction.

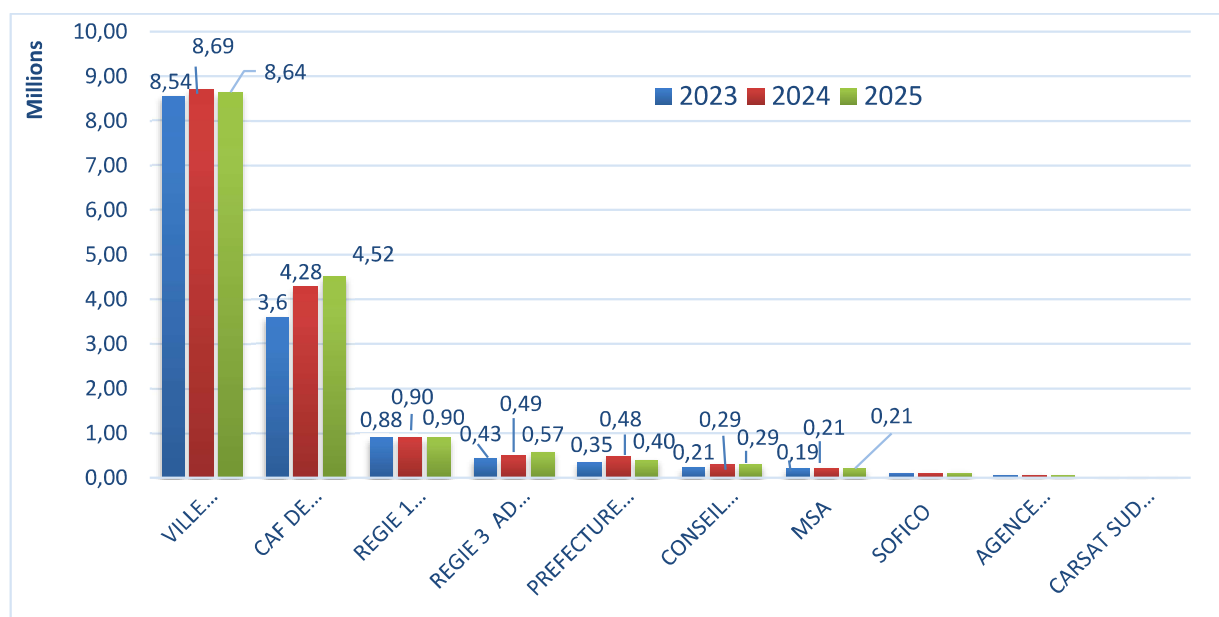
- La lutte contre l'isolement et l'accompagnement social des seniors est une préoccupation constante. L'objectif de conserver et de tisser de nouveaux liens prend tout son sens avec la reprise des activités et animations proposés aux aînés notamment au travers des deux foyers restaurants de la Livrée et de la Barbière (115k€ d'inscriptions budgétaires pour le fonctionnement de ces foyers).
La dernière revalorisation des tarifs des foyers restaurant remonte à 2023, elle sera révisée en cours d'année 2026 avec une attention constante à l'application de tarifs sociaux et qui restent attractifs. En 2025, la fréquentation moyenne journalière se maintient à 32 convives au foyer de la Livrée et à 30 convives sur le foyer de la Barbière.
- Elle organise tout au long de l'année animations et festivités à destination des seniors avignonnais disposant d'un prévisionnel de crédits budgétaires à hauteur de 15k€ pour financer ces moments d'échanges et de maintien du lien social.

4. LES RECETTES

4.1.Issues des subventions

Elles sont principalement issues de subventions versées par la Ville d'Avignon et les partenaires institutionnels, Caisse Allocations Familiales du Vaucluse, Préfecture du Vaucluse, Conseil Départemental 84, ainsi que de la tarification aux usagers encaissée par les régies de recette.

FIN Graphique 6 : Les 10 premiers contributeurs de recettes 2023 à 2025



En 2025, les dotations de la Ville stagnent par rapport à 2024 (8.64M€), comprenant 8.45M€ de subvention d'équilibre et 185K€ dédiés aux diverses conventions (Cité Éducative, PEX, accueil jeunes). La dynamique financière engagée par la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 positionne la CAF comme le deuxième contributeur du service, notamment grâce à la revalorisation de la PSU et au déploiement de bonus ciblés pour les EAJE (mixité sociale, inclusion, attractivité des métiers).

La baisse des recettes en provenance de l'État s'explique par un décalage du versement de la subvention liée au Pacte local des solidarités, celui-ci étant reconduit sur l'exercice 2026.

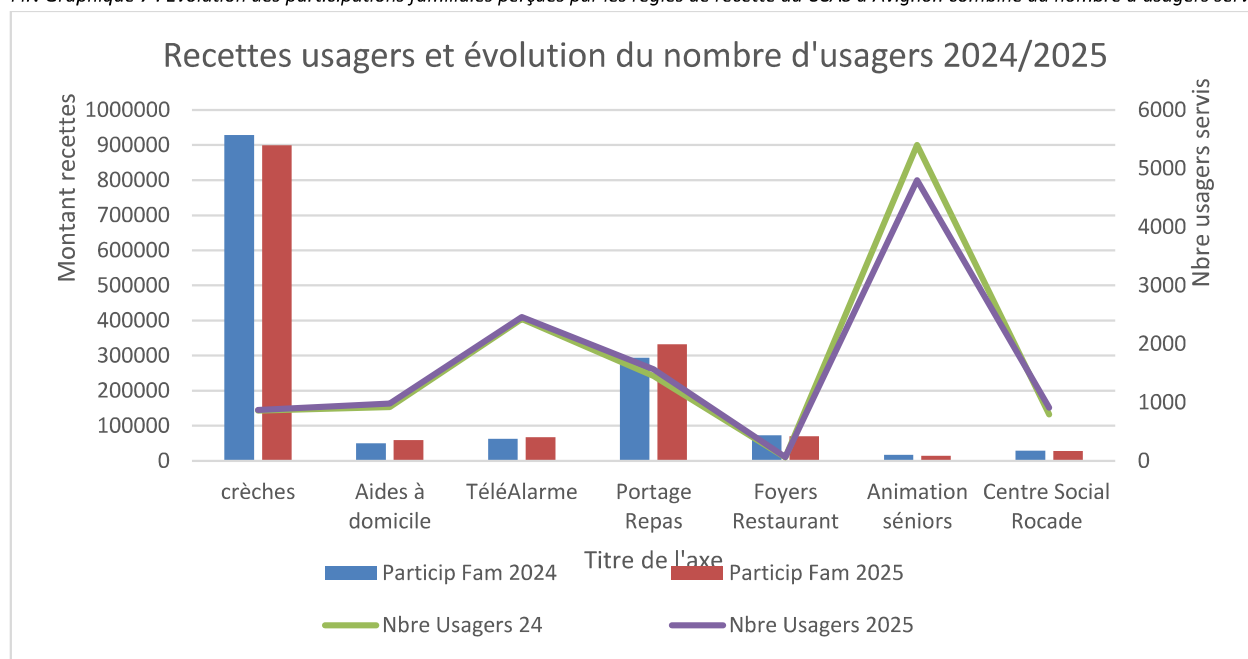
Le graphique souligne cette année encore la dépendance du CCAS en matière de recettes, dépendance qui repose sur 2 contributeurs principaux : la Ville d'Avignon et la CAF de Vaucluse. Il faut toutefois rappeler que la définition même des activités engagées par le CCAS n'est pas de nature à dégager des recettes propres mais bien à engager des dépenses sociales et solidaires.

4.2. Issues des participations familiales

Le CCAS d'Avignon possède 2 régies de recettes :

- Encaissement des recettes des crèches
- Encaissement des recettes des prestations seniors et du centre social Espace pluriel rocade

FIN Graphique 7 : Évolution des participations familiales perçues par les régies de recette du CCAS d'Avignon combiné au nombre d'utilisateurs servis



En 2025, les recettes issues des participations des usagers enregistrent une progression de +1,13 % par rapport à 2024. Cette évolution globalement positive traduit la capacité de la collectivité à maintenir le niveau de ressources liées aux services rendus. Elle s'accompagne également d'une augmentation du nombre d'utilisateurs servis sur l'ensemble des secteurs et ce malgré un contexte marqué par des tensions persistantes sur les effectifs et l'organisation de certains équipements.

La baisse des recettes des crèches (-3,15 %) s'inscrit dans un contexte exceptionnel marqué par des contraintes organisationnelles et techniques ayant affecté le fonctionnement normal de plusieurs structures. Des fermetures temporaires non anticipées, combinées à des difficultés de recrutement et de

stabilisation des équipes, ont limité la capacité d'accueil et impacté le taux de fréquentation. Ces éléments ont mécaniquement réduit les heures facturées et les participations familiales, sans remettre en cause les objectifs de qualité d'accueil poursuivis par la collectivité. En 2026, et avec des recrutements qui combleront les effectifs nécessaires à l'encadrement en établissements, un suivi particulier du taux d'occupation permettra de rehausser les recettes usagers crèches.

À l'inverse, la dynamique positive observée sur les aides à domicile, la téléalarme et le portage de repas témoigne des effets de la redynamisation engagée sur ces services. Le retour à des équipes opérationnelles au complet a permis de renforcer la continuité du service public, d'accroître l'activité et de mieux répondre aux besoins croissants des usagers, générant ainsi une hausse des recettes correspondantes.

À souligner toutefois une paupérisation des usagers sur l'ensemble des activités. Il est difficile aujourd'hui d'envisager une reprise d'activité sur le modèle 2019. Il est nécessaire de prendre en compte un contexte général qui n'est plus lié uniquement à la pandémie ou aux différentes crises, mais sans doute, à un phénomène durable, qui nous incite à la prudence sur l'ensemble des recettes usagers prévisionnelles de 2026.

Conclusion générale

En 2026, le CCAS réaffirme sa volonté de maintenir et de développer le niveau des actions et des services proposés aux Avignonnaises et aux Avignonnais, au premier rang des priorités de l'établissement. Cette ambition s'inscrit toutefois dans un contexte économique incertain, qui impose une maîtrise renforcée des dépenses, tant sur le chapitre 011 relatif aux charges d'activité que sur le chapitre 012 consacré aux dépenses de personnel.

Malgré un résultat de fonctionnement négatif de -192 k€, l'excédent de fonctionnement reporté sur le budget primitif 2026 demeure positif, bien qu'en diminution par rapport à 2025. Cette situation conduit le CCAS à poursuivre ses efforts de gestion rigoureuse, d'autant que les revalorisations successives, notamment salariales, exercent une pression croissante sur l'équilibre budgétaire.

Dans ce cadre, la maîtrise des charges de structure, en particulier celles liées aux bâtiments occupés par le CCAS, reste un enjeu majeur, d'autant plus que des investissements importants sont envisagés et ne pourront être engagés qu'à la condition d'un suivi attentif de la trésorerie.

Plus que jamais, le CCAS place au cœur de ses priorités le maintien de l'ensemble de ses missions en direction des publics les plus fragiles — enfants, familles monoparentales et seniors — premiers touchés par un contexte social et économique dégradé.

5. LES BUDGETS ANNEXES M22

Répondant à des obligations prévues par le Code de l'Action sociale et des Familles, ces budgets annexes isolent des activités spécifiques déterminées. Cela permet d'avoir un regard plus avisé sur le coût exact des activités ainsi isolées.

5.1. Le budget annexe CLIC - Centre Local d'Information et de Coordination

Créé en 2003, le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique du Grand Avignon (CLIC) est un centre de ressources destiné à l'accueil, l'information et l'orientation des personnes retraitées, de leurs

familles ainsi que des professionnels. Son territoire d'intervention est constitué des communes d'Avignon, Caumont sur Durance, Jonquerettes et Saint-Saturnin-les-Avignon.

Le Conseil Départemental de Vaucluse en sa qualité de responsable de la coordination gérontologique fixe les modalités d'intervention des centres locaux d'information et de coordination de son territoire géographique.

Son financement relève de 2 acteurs, le Département pour 18k€, la ville d'Avignon verse, quant à elle, une participation annuelle de 18 k€, établie sur la base de 0.20€/ habitant sur une base de 90 000 habitants.

Le besoin annuel de financement du CLIC est stable, il s'établit à 58k€ au titre des dépenses de personnel salaires et charges, des dépenses liées aux actions réalisées, des frais de structure correspondant aux charges de structure et des moyens mis à disposition du CLIC par le CCAS.

Jusqu'en 2024 l'équilibre du CLIC était assuré par ses excédents antérieurs. En 2025, une subvention d'équilibre a été versée par le budget principal d'un montant de 21 475.21€.

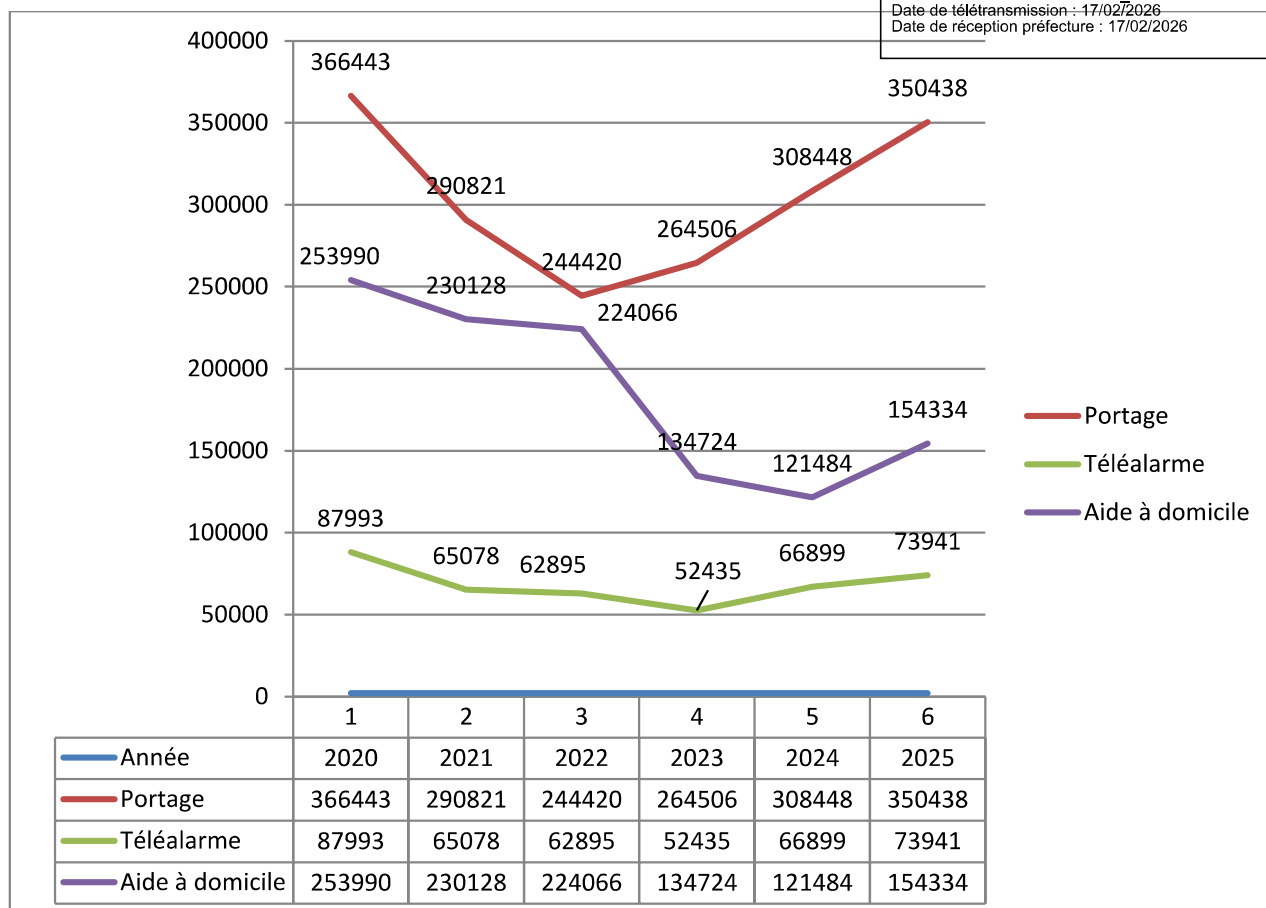
5.2. Le budget annexe SAD - Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile

Ce budget annexe M22 créé au 1^{er} janvier 2019, par obligation légale, reprend le périmètre d'action des services portage de repas, téléalarme et aide à domicile. Il doit permettre d'en isoler les coûts et d'en fixer les tarifs au plus près de l'équilibre budgétaire.

À compter de 2025, les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) évoluent vers le statut de Services Autonomie à Domicile (SAD), conformément aux orientations nationales visant à renforcer l'accompagnement global des personnes âgées et en situation de handicap. Cette évolution permet une meilleure coordination des interventions à domicile, en intégrant de manière plus structurée les dimensions d'aide et de soins, afin d'améliorer la qualité du service rendu et la continuité des parcours des usagers, sans modification immédiate des missions fondamentales assurées par le CCAS.

L'année 2026 sera marquée par l'inscription sur le budget du SAD en M22 des recettes usagers aide ménagères, télé assistance, portage de repas, jusqu'alors comptabilisées sur le budget principal. Ce changement vise à améliorer la lisibilité financière du service, éviter une augmentation artificielle des masses budgétaires et renforcer la traçabilité des flux financiers.

FIN Graphique 8 : Évolution des recettes usagers et organismes du SAD



L'évolution des recettes usagers du Service Autonomie à Domicile (SAD) depuis 2020 met en évidence les effets conjugués de la crise sanitaire, des contraintes organisationnelles et plus récemment, des actions de redynamisation engagées par le CCAS. L'activité de portage de repas a connu une forte progression en 2020 en lien avec les périodes de confinement, suivie d'un recul marqué en 2021 et 2022. À partir de 2023, la reprise de l'activité s'amorce, pour s'affirmer en 2024 et se confirmer en 2025, avec des recettes atteignant 350 k€, se rapprochant ainsi des niveaux observés avant crise. Cette dynamique favorable résulte à la fois de la revalorisation tarifaire et du renforcement progressif des équipes, permettant d'accroître la capacité de service.

La téléalarme, service complémentaire essentiel au maintien à domicile, a également subi une baisse d'activité jusqu'en 2023, dans un contexte de tarifs peu attractifs. Les revalorisations mises en œuvre en 2024, combinées à une meilleure organisation du service, ont permis une reprise des recettes, laquelle se poursuit en 2025, traduisant une redynamisation progressive de la prestation.

Enfin, les activités d'aide à domicile ont enregistré un recul continu à partir de 2021, directement lié à la diminution des effectifs opérationnels. Les années 2023 et 2024 reflètent encore les difficultés rencontrées en matière de recrutement. Toutefois, les efforts engagés par le CCAS pour reconstituer des équipes complètes ont permis une amélioration sensible en 2025, avec une hausse des recettes, confirmant les premiers effets de la redynamisation de ce service essentiel, dans un contexte de besoins croissants liés au vieillissement de la population.

La subvention nécessaire à l'équilibre du budget annexe du SAD s'établit à 122k€ en 2025 à l'identique de 2024, pour un budget total de 704k€.

Les prévisions budgétaires pour 2026 s'établissent à 742k€, dont environ 510k€ correspondent aux dépenses de personnel, avancées par le budget principal puis remboursées en fin d'exercice. Ces charges concernent essentiellement les rémunérations des aides à domicile ainsi que des agents affectés aux tournées de portage de repas.

Les dépenses restantes, pour un montant de 432k€, regroupent principalement les coûts d'approvisionnement des repas liés au portage, la location des véhicules frigorifiques nécessaires à l'activité, les prestations de téléassistance, ainsi que l'acquisition des équipements et fournitures indispensables à l'intervention des aides à domicile. À ces montants s'ajoutent 12 k€ de frais de structure et de frais divers.

L'exercice 2026 sera par ailleurs marqué par plusieurs facteurs d'augmentation des charges. Il intégrera notamment le recours accru aux livraisons des repas confiées à La Poste, la revalorisation du tarif concernant la fourniture et la livraison des repas, consécutive au renouvellement du marché de portage, ainsi que la hausse des coûts de location du matériel de téléassistance liée à un avenant contractuel nécessaire à la mise en conformité avec les obligations réglementaires en vigueur en matière de réseaux téléphoniques.

Les recettes perçues auprès des usagers sont évaluées à la hausse à 470k€, les participations des organismes, CD84, organismes de retraites, sont évaluées à 120k€, la subvention APP mutualisées 4.5k€, l'équilibre prévisionnel s'obtient par une subvention de 147.5k€.

Les orientations budgétaires 2026 du Service Autonomie à Domicile (SAD) s'inscrivent dans la poursuite de la redynamisation des services de maintien à domicile au bénéfice des seniors avignonnais. Ces activités s'exercent dans un environnement fortement concurrentiel, marqué par une offre de services diversifiée, tant publique que privée.

Dans ce contexte, un effort renforcé en matière de communication demeure nécessaire afin de mieux faire connaître les services proposés par le CCAS et de soutenir le développement de l'activité. Par ailleurs, une réflexion sera engagée sur l'évolution des tarifs de l'ensemble des prestations, afin de tenir compte des augmentations de charges subies et de garantir la soutenabilité économique des services.

Enfin, la réorganisation du service d'accompagnement social constitue un levier supplémentaire pour renforcer la lisibilité et la valorisation des différentes offres de maintien à domicile, dans une logique de parcours usager et de meilleure coordination des interventions.